

Interdiction d'inviter des personnes dans mon logement

Par **Icoraes**, le **18/01/2011** à **11:35**

Bonjour,

Je suis locataire d'une chambre meublée dans une maison. Nous sommes huit étudiants à nous partager cuisine, toilette et salle de bain.

Après une réunion avec le propriétaire, ce dernier nous interdit d'inviter des personnes étrangères. Il n'y a pourtant rien d'inscrit sur le bail. J'aimerais savoir si le propriétaire a le droit de nous interdire d'inviter des personnes.

Je reste à votre disposition pour tout autres renseignements éventuels.

Par **fabienne034**, le **18/01/2011** à **11:48**

NON c'est interdit d'interdire de recevoir sauf dans les foyers , ce qui n'est pas le cas

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>

pour tout savoir sur le bail meublé

<http://www.fbIs.net/bailmeublearret.htm>

Par **julie93**, le **21/12/2012** à **10:53**

bonjour,

si l'interdiction de recevoir une personne apres une certaine (?) est sur le bail je suis obligée d'accepter ?

merci

julie